

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE
REGLEMENT CHALLENGE DES RALLYES 2025
ASA DAUPHINOISE
Pilotes et copilotes
CHALLENGE PATRICE MONTAGNAT

Article 1 :

L'ASA Dauphinoise organise un Challenge des Rallyes ouvert à tous les pilotes et copilotes licenciés (es) à l'ASA Dauphinoise pour l'année 2025.

Tout licencié qui souhaite participer à ce Challenge DEVRA IMPERATIVEMENT S'INSCRIRE auprès de l'ASA par mail ou par courrier postal (fiche d'inscription sur le site www.asadauphinoise.com).

Inscription gratuite et devant se faire avant le 15/09/2025

Aucune inscription aux Challenges ne sera prise en compte si le bulletin n'est pas envoyé avant cette date.

Article 2 :

Seront pris en compte, **les 7 meilleurs résultats**(entre le 1^{er} janvier 2025 et le 15 décembre 2025)obtenus par chaque pilote ou copilote en rallyes régionaux ou nationaux se déroulant sur le territoire Français.

Les résultats obtenus sur les 4 Rallyes de l'ASA : Matheysine – Trièves - Chartreuse et Balcon Est bénéficieront d'un coefficient 2 (doublement des points par classe et bonus par calssse).

Les résultats seront retenus et comptabilisés en tenant compte du classement par CLASSE ainsi que du NOMBRE DE PARTANTS par Classe.

Article 3 :

Nouveauté 2025 : un bonus sera attribué à tout pilote ou copilote participant à une épreuve dans la qualité de commissaire ou chronométreur ou officiel .

2 pts	Par épreuve extérieure
4 pts	Par épreuve de l'ASA Dauphinoise

Chaque participation à des épreuves dans une de ces qualités devra être notifiée sur le tableau résultat à la fin du règlement et à renvoyer comme le stipule l'article 2 de ce règlement.

Article 4 :

Les pilotes et co-pilotes inscrits au challenge de l'ASA DEVRONT OBLIGATOIREMENT TRANSMETTRE LEURS RESULTATS avec copie du classement complet des épreuves.

En fin d'année, le tableau RESULTATS que vous trouverez à la suite de ce règlement est à retourner rempli par courrier ou par mail : contact@asadauphinoise.com

Date limite de dépôt : 15 décembre 2025



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE

ATTENTION : aucun résultat supplémentaire ne sera pris en compte après cette date !

Un seul classement sera édité après le 15 décembre 2025 et sera publié le jour de la remise des prix.

Article 5 : ATTRIBUTION des POINTS :

Classement dans la Classe :

Classement	Points
1 ^{er}	18 pts
2 ^{ème}	15 pts
3 ^{ème}	12 pts
4 ^{ème}	10 pts
5 ^{ème}	8 pts
6 ^{ème}	6 pts
7 ^{ème}	4 pts
8 ^{ème}	3 pts
9 ^{ème}	2 pts
10 ^{ème}	1 pts

Un bonus en fonction du nombre de partants dans la classe sera distribué :

Nombre de partant dans la classe	Bonus
3 et moins	0 pt
4 à 6	1 pt
7 à 9	3 pts
10 à 12	5 pts
13 et +	7 pts

Le pilote ou copilote ayant obtenu le plus de points sera déclaré vainqueur du Challenge de l'ASA Dauphinoise.

En cas d'égalité de points, le nombre de victoires de classe sera prise en compte.

En cas d'égalité de victoires, le nombre de meilleurs temps de classe sur l'ensemble des rallyes sera pris en compte.

Article 6 :

Le classement définitif sera établi le 15 Décembre 2025. Il sera publié uniquement le jour de la remise des prix. Les primés(es) seront avertis par mail.

La Première Féminine et le ou la Meilleur(e) jeune (moins de 25ans au 1er janvier 2026) seront récompensés(es).

Les 10 premiers pilotes du Challenge seront récompensés (es).

Les 10 premiers copilotes du Challenge seront récompensés(es).



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE

Article 7 : REMISE des PRIX

Elle aura lieu au cours d'une soirée organisée par l'ASAD.

Tout pilote ou co-pilote inscrit au challenge qui n'assisterait pas à cette remise des prix sans motif valable verrait ses récompenses (prix et coupes) acquis à l'ASAD, sans aucun recours possible.

Dans le cas où vous ne pourriez pas assister à la remise des prix, merci de nous le faire savoir par mail : contact@asadauphinoise.com

Article 8 : PRIX ET RECOMPENSES

Les prix et récompenses sont nominatifs et ne sont pas cessibles .

Si le pilote ou co-pilote ne souhaite pas bénéficier de ses récompenses, il est tenu de le faire savoir avant la remise des prix à l'ASA Dauphinoise.

Ses récompenses seront attribuées à la personne suivant le 10^{ème} du challenge ; seul le Président de l'ASA Dauphinoise est dans le pouvoir d'attribuer un lot à une autre personne.

Article 9 :

Les challenges de l'ASA Dauphinoise correspondent aux disciplines organisées par l'ASAD.



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE

Tableau Résultat

Tableau à remplir obligatoirement	N° Licence
NOM	MAIL
PRENOM	TEL

épreuves	Coef	Classe	Nombre de partant dans la Classe	Résultat	Cadre réserver ASA
Balcon est du vercors	2				
Matheysine	2				
Trièves	2				
Chartreuse	2				
.....	1				
.....	1				
.....	1				
	1				
	1				
	1				
	1				
	1				
	1				
	1				
	1				

Lister si dessous vos participations aux épreuves en qualité de commissaire ou autre (course de côte, slalom, circuit, rallye, ...) (listé le nom de chaque épreuves) :

-
-
-
-
-

Fait à.....LE.....
SIGNATURE :

